



LES CONFÉRENCES
DE L' ENTREPRISE



Un label et un évènement

Les Conférences de l'Entreprise

« Evènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et à ceux qui les font grandir »

12 Décembre 2018 - PARIS

Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors Grand Débat ANACOFI



EXPERTISE
PATRIMOINE

rouvier
a s s o c i e s



Captation et Diffusion des Débats / Partenariat Presse



Les Echos



Radio Patrimoine

CF | LE COURRIER FINANCIER

CITYWIRE
make better investments™

Club Patrimoine

actifs



Partenaire logistique



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

Marie LALANDE: m.lalande@anacofi.asso.fr

Secrétariat de la Présidence

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI

Encore une fois, de nombreuses personnalités de notre éco système nous ont fait l'honneur et l'amitié d'accepter de se joindre à notre Grand Débat, de présenter leurs avis et de débattre devant nos membres et invités.

En cette fin de 2018, qui aura été si marquante tant pour nos professionnels, tenus de réformer en profondeur leurs entreprises et leurs offres, que pour nombre de français semble-t-il, l'échange et l'explication ont toute leur place.

Nous avons donc choisi de faire le point sur ce qui se décide au niveau européen, sur le grand projet de réforme de l'épargne et de l'entreprise que représente PACTE et enfin, plus globalement, sur l'ensemble des textes qui concernent nos professions, entrés en vigueur cette année.

En préambule, j'ai eu le plaisir de présenter à la place notre action média en cours, ses résultats et nos projets pour 2019 qui intègrent entre autres un partenariat avec un nouveau média, Radio Patrimoine, lancé pendant notre événement.

Par la suite et pour la première fois, nous avons accueilli l'ESMA (l'Autorité Financière Européenne). Son Président, Steven Maijor a accepté et je l'en remercie, de nous expliquer sa vision de la régulation européenne et de répondre à quelques questions plus générales.

Concluant une année de travail sur le projet PACTE, qui vise à améliorer la place de l'entreprise, son financement, sa perception, mais également à modifier en profondeur l'offre de solutions d'épargne, la première table ronde a donné la parole à l'un des économistes français qui est toujours le bienvenu et presque chez lui dans notre Grand Débat, aux représentants de la sphère politique, financière et du Ministère de l'Economie. Nos intervenants ont apporté nombre d'éclairages sur ce texte très attendu, mais non encore disponible, et partagé des avis sur son efficacité et même sur ce qu'il conviendrait ensuite d'ajouter à ce texte.

Pour conclure notre soirée et faire ce point si important sur la révolution réglementaire 2018 que nos professionnels ont eu à vivre, les régulateurs nous ont rejoint et leurs déclarations ont marqué les esprits de beaucoup. A leurs côtés, la Présidente du CCSF, le représentant des banques et un avocat connu de la place de Paris ont complété ce panel qui, sans nul doute, aura su faire passer des messages et permettre de mieux comprendre l'esprit des évolutions passées et en cours.

Merci encore à tous ces intervenants de qualité, aux partenaires qui ont soutenus cet événement, aux médias qui l'ont relayé et tout particulièrement aux Echos et à David Barroux, l'un de leurs rédacteurs en chef, qui a animé les débats.

David CHARLET
Président

SOMMAIRE

Table des matières

EDITO & REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
Mercredi 12 Décembre 2018 - Cercle de l'Union Interalliée	3
Synthèse des Conférences du 12 décembre 2018	4
Mots d'accueil, David CHARLET, Président de l'ANACOFI.....	4
Régulation et Europe, Steven MAIJOOR, Président de l'ESMA.....	4
PACTE : réorientation de l'épargne et soutien des entreprises. Où en est-on ?	5
Réglementation de nos métiers : le point après l'entrée en vigueur des principaux textes (MIF, PRIIPS, DDA, RGPD).....	7
Intervenants Tables Rondes.....	9
Participants Inscrits LCE Paris 2018	14
Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors	15

MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 - CERCLE DE L'UNION INTERALLIEE 33 rue du Faubourg Saint Honoré 75 008 Paris

17h45 - 18h15 Mots d'accueil [David CHARLET, Président de l'ANACOFI](#)

18h15 – 18h45 Régulation et Europe [Steven MAIJOOR, Président ESMA](#)

18h45-19h30 1^{ère} Table ronde : PACTE : réorientation de l'épargne et soutien des entreprises. Où en est-on ?

Modérateur : [David BARROUX, Rédacteur en Chef LES ECHOS Entreprises](#)

Intervenants : [Jean-Noël BARROT, Vice-Président de la Commission des Finances ;](#) [Éric PINON, Président AFG ;](#) [Jean-Hervé Lorenzi, Président Cercle des Economistes ;](#) [Sébastien RASPILLER, Chef du Service du financement de l'Economie, DGT ;](#) [Alain PITHON, Secrétaire Général Paris Europlace ;](#) [David CHARLET, Président ANACOFI.](#)

19h40 – 20h30 2^{ème} Table ronde : Réglementation de nos métiers : le point après l'entrée en vigueur des principaux textes (MIF, PRIIPS, DDA, RGPD...)

Modérateur : [David BARROUX, Rédacteur en Chef LES ECHOS Entreprises](#)

Intervenants : [Corinne DROMER, Présidente Comité Consultatif du Secteur Financier ;](#) [Bernard DELAS, Vice-Président ACPR ;](#) [Philippe SOURLAS, Adjoint au Secrétaire général adjoint, AMF ;](#) [Gilles KOLIFRATH, Avocat Associé Kramer Levin ;](#) [Benoît de la CHAPELLE BIZOT, Directeur Général Délégué FBF ;](#) [David CHARLET, Président ANACOFI](#)

20h30 Cocktail de clôture

Mots d'accueil, David CHARLET, Président de l'ANACOFI

Présentation de la campagne de communication dans les médias (TV, radio, web et papier) de l'ANACOFI et de ses premiers impacts :

- une première campagne initiée à la demande des adhérents de l'ANACOFI et dont les résultats sont très encourageants : 2 millions de personnes impactées, des effets visibles sur le site internet avec une augmentation des nouvelles connexions, la possibilité de communiquer auprès du grand public ;
- une deuxième campagne est prévue et projetée d'atteindre 4 millions de personnes, à terme l'objectif étant de mettre en place un tube continu de communication en collaboration avec nos partenaires historiques (LCL, RTL, LCI, CNEWS, Les Echos) et les nouveaux (web, radio digitale) ;
- la mise en place de nouveaux programmes d'information (vidéos et sons) afin d'enrichir les contenus à destination des adhérents ;

Radio Patrimoine : Présentation du nouveau média dans l'univers de la gestion de patrimoine

Une nouvelle radio 100% digitale est désormais accessible dans une logique omnicanale présente par exemple sur SPOTIFY et DEEZER. Elle s'adresse principalement à la communauté des gestionnaires de patrimoine en proposant des contenus qui leur sont adaptés dans une logique qualitative, agile et mobile.

Régulation et Europe, Steven MAIJOR, Président de l'ESMA

Présentation de l'ESMA, autorité indépendante de l'Union Européenne pour la surveillance et la régulation des marchés financiers et la protection des investisseurs. Institution basée à Paris représentée par 250 salariés et plus de 20 nationalités parmi les 29 pays membres de l'UE.

M. MAIJOR a évoqué :

1- Les nouvelles réglementations : à quoi pouvons-nous nous attendre en 2019 ?

Un ralentissement des nouvelles réglementations devrait intervenir afin de laisser aux différents acteurs le temps de digérer cette année particulièrement riche.

Ces nouvelles réglementations reposent principalement sur la protection des consommateurs.

Elles ont pour objectif d'éviter l'inadéquation entre les besoins du client et les produits proposés.

Ces nouvelles règles permettent de diminuer les risques, faisant ainsi disparaître la nécessité de légiférer à nouveau sur le sujet.

2- Les Fin-Tech et les nouvelles technologies : quels impacts sur la régulation ?

Il est important de se concentrer sur les risques et de réaliser que la technologie améliore la qualité des services. La régulation ne doit pas bloquer l'évolution. Les nouvelles technologies doivent bénéficier aux consommateurs, notamment par l'amélioration des moyens de paiement. Il faut trouver un équilibre entre les risques et les bénéfices pour les consommateurs.

3- Le Brexit : point sur la situation

Le Royaume-Uni a un rôle très important en Europe, 50% des échanges passent par Londres et cela représente même 80% pour certains Etats Membres. L'absence d'accord avec l'UE aurait un impact extrêmement négatif pour l'ensemble de l'Europe.

4- Aperçu des marchés financiers : l'importance des autorités de régulation et des associations professionnelles

L'appréciation des autorités de régulation sur la stratégie des marchés n'est pas juste là pour donner des cartons jaunes ou rouges. De même, l'implication des associations telle que l'ANACOFI permet d'améliorer l'éducation et d'augmenter la participation des petits investisseurs dans les marchés de capitaux.

C'est également dans ce sens que la réglementation doit œuvrer, en améliorant l'efficacité des produits tout en les rendant moins risqués. Les produits devront donc être plus dynamiques et moins risqués afin d'inclure dans le marché les petits investisseurs. Il s'agit de trouver un équilibre entre la prise de risque et les responsabilités.

PACTE : réorientation de l'épargne et soutien des entreprises. Où en est-on ?

Intervenants :

Monsieur Jean-Noël BARROT (J.N.B), *Député et Vice-Président de la Commission des Finances*

Monsieur Eric PINON (E.P), *Président AFG*

Monsieur Jean-Hervé LORENZI (J.H.L), *Président du Cercle des Economistes*

Monsieur David CHARLET (D.C), *Président ANACOFI*

Monsieur Sébastien RASPILLIER (S.R), *Chef du service du financement de l'économie, DGT*

Monsieur Alain PITHON (A.P), *Secrétaire Général Paris EUROPLACE*

D.B *La tension autour de la fiscalité, notamment de l'ISF*

J.N.B La fiscalité était trop compliquée et rendait difficile l'épargne. Le prélèvement forfaitaire unique doit permettre de lisser la fiscalité sur tous les produits d'investissement. La loi Pacte doit donc rendre l'épargne plus accessible et permettre d'en allonger la durée.

D.B *La situation politique actuelle met-elle en danger la ligne adoptée ?*

J.N.B Si l'architecture de l'épargne est plus saine, il y aura plus d'épargnants et les dispositions adoptées seront plus populaires. S'agissant de l'ISF, l'évaluation va pouvoir commencer en s'appuyant sur l'actualisation des sommes récoltées. Les sommes qui ne sont plus imposées devront servir à l'investissement, le rôle des CGP est donc d'inciter leurs clients à réinvestir ces sommes.

D.B *Comment réagir si tel n'est pas le cas, si les sommes ne sont pas réinvesties ?*

J.N.B Si l'évaluation donne des résultats décevants, il faudra envisager la restauration de l'ISF ou réfléchir à des solutions alternatives et à la manière de réinvestir dans les PME européennes. En tout état de cause, le gouvernement doit fournir au grand public des éléments attestant des bénéfices résultant du passage de l'ISF à l'IFI.

D.B *Faut-il réformer en urgence ?*

J.H.L La réorientation de l'épargne a toujours été le plus gros problème de l'économie française. Auparavant la dette et les investissements de l'Etat faisaient fonctionner l'économie et le marché financier était secondaire. L'idée était que la fiscalité de l'épargne était confiscatoire et cela rendait difficile l'investissement. La suppression de l'ISF et la Flat tax sont des mesures intéressantes, la loi PACTE est également intéressante mais secondaire. Il y a aujourd'hui deux sujets : une condition nécessaire, qui consiste à améliorer la fiscalité ; et une condition suffisante, qui vise à résoudre le problème français de l'épargne en défendant, chiffres en main, les réformes déjà entreprises et en allant plus loin afin de favoriser le financement des entreprises. Il faut également prendre en compte le contexte français : un pays vieillissant, une aversion au risque qui grandit avec l'âge des investisseurs, et une culture qui consiste à limiter les risques. Il est donc nécessaire d'aller contre cette coutume anti-investissement et peut-être de mettre en place des mécanismes semblables à une garantie par l'Etat afin de rassurer les investisseurs.

E.P Il est envisageable d'optimiser l'investissement des clients qui font confiance aux CGP et aux Asset Managers. La loi PACTE n'est pas seulement destinée aux entreprises, son but est la participation de tous au financement des entreprises et donc au profit de tous. Il faut inciter les petits investisseurs à profiter de la loi

PACTE. Là encore le rôle des CGP est primordial pour démontrer que les réglementations (MIF II, DDA...) sont utiles pour que tout le monde profite de l'investissement.

A.P La *Flat Tax* a été plutôt bien acceptée, en revanche il demeure un problème de lisibilité.

S.R La fiscalité est l'élément le plus médiocre pour instaurer un changement. En outre, les CGP sont des conseillers en placement et non pas en fiscalité. La loi PACTE rend les produits plus attractifs grâce à leur rendement et en présentant un équilibre entre risque et rendement. Enfin, il est important d'éduquer chaque personne à la finance, il faut éduquer à tous les âges et s'assurer que chacun connaisse les notions basiques (par exemple la compréhension du niveau d'inflation). En ce sens la loi PACTE doit rendre plus lisible la fiscalité et l'épargne.

D.C La loi PACTE est un texte plutôt bon, notamment en l'associant à la *Flat tax*. En revanche la loi PACTE n'est pas encore en vigueur. Les effets de ce texte ne seront visibles que 2 ans après sa mise en place, il est donc souhaitable que le texte entre rapidement en vigueur pour permettre la formation et l'implication des CIF.

E.P Il faut en effet faire évoluer la culture de l'investissement. Il faut également que l'investisseur institutionnel prenne plus de risque. Il est nécessaire de continuer le travail pédagogique pour que les investisseurs commencent la période d'accumulation plus tôt afin de diminuer leur aversion au risque.

J.N.B Il faut faire preuve de discernement afin de trouver un équilibre entre stabilité et évolution des politiques publiques. Il pourrait être intéressant d'installer un forfait social sur l'intéressement et la participation des salariés de PME afin de les encourager à investir et à épargner en vue de leur retraite.

D.B *Que pouvons-nous attendre en 2019 ?*

J.H.L Le ralentissement de l'économie mondiale apparaît plus clairement, le FMI recommande la prudence. Toutefois des aspects plus positifs apparaissent aussi, les nombreux dispositifs et procédures mis en place en 2018 peuvent donner de bons résultats. Concernant la conjoncture française, le prélèvement sur le pouvoir d'achat a été une erreur, ainsi que la taxe carbone. Par ailleurs nous observons une légère baisse des permis de construire, il faut donc encourager le logement. Il est important de se tenir à ce qui a été fait, et de laisser aux dispositifs le temps de faire effet.

Conclusion D.C : Il est nécessaire de s'adapter aux clients et à la conjoncture. Il y a un vrai sujet autour de l'immobilier. Pour 2019 il est difficile de faire des prévisions car nous n'avons pas suffisamment de recul sur 2018, année qui, de plus, semble difficile à analyser. L'année 2018 a été l'année la plus difficile après 2012. Le bilan est donc très compliqué, toutefois si les dispositifs se maintiennent et que les nouveaux textes sortent, il sera possible de faire bouger les choses.

Réglementation de nos métiers : le point après l'entrée en vigueur des principaux textes (MIF, PRIIPS, DDA, RGPD)

Madame Corine DROMER (C.D), *Présidente du CCSF*

Monsieur Bernard DELAS (B.D), *Vice-Président de l'ACPR*

Monsieur Philippe SOURLAS (P.S), *Adjoint au Secrétaire général adjoint – AMF*

Monsieur Gilles KOLFRATH (G.K), *Avocat Associé KRAMER LEVIN*

Monsieur David CHARLET (D.C), *Président ANACOFI*

Monsieur Benoît de la CHAPELLE BIZOT (B.C.B), *Directeur Général délégué FBF*

D.C 2018 a été une année pour laquelle on peut parler de choc réglementaire, tout a changé, les procédures de 2016 sont complètement dépassées. Les textes en eux-mêmes ne sont pas compliqués mais ils arrivent tous en même temps. Les CIF ont des difficultés à se faire accompagner en raison de la pénurie de consultants formés à ces nouvelles réglementations. Nous en appelons à la tolérance des régulateurs.

B.D Nous constatons une meilleure protection du consommateur. S'agissant de la DDA, il est possible de prendre de la distance sur le texte, l'important étant de se concentrer sur le devoir de conseil. S'agissant de PRIIPS il est difficile de lui trouver des vertus, il concentre ce qu'il y a de pire au niveau européen. Il exige d'apporter à tous les consommateurs européens la même information dans un marché unique. Toutefois, en pratique le marché n'est pas unique, surtout dans le domaine de l'assurance, il subsiste 28 marchés. En outre PRIIPS va au-delà des autres textes. Donner une information identique pour tous les produits qu'importe le distributeur (Banquier, Assureur, Gestion d'actif etc.). Ce sont des métiers radicalement différents, cette ambition est donc insensée et inaccessible. Enfin, il est impossible de donner une information complète sur quatre pages, le risque de donner une information trompeuse est important. Cela renforce le rôle de conseil. Une modification du texte de PRIIPS est donc nécessaire mais elle reste difficile.

P.S La conformité n'est pas un sprint, mais plutôt un marathon, l'AMF propose un accompagnement dans la durée : **le Guide pour les CIF**. D'ici 2 ou 3 ans, nous pouvons espérer une évolution positive et une bonne conformité. S'agissant du niveau de tolérance de l'AMF, il est important de garder en tête le sens de la réglementation, au-delà du formalisme. Il faut adopter une approche proportionnée aux risques. Par exemple, les attentes sont différentes selon les produits, si le produit est connu il n'y a pas d'inquiétude à avoir, en revanche si le produit est nouveau ou plus complexe il est nécessaire d'y accorder une attention particulière.

C.D La réglementation a pour objet la protection du consommateur, par exemple dans le cas du démarchage téléphonique, la DDA impose des règles qui donnent du temps au consommateur pour faire son choix. Les documents tels que les IPID permettent de clarifier les informations à destination des consommateurs. Ces mesures vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisantes. Il faut aller dans le sens de la récente décision de la commission des sanctions qui incite à mettre fin à la technique du « *one shot* » c'est-à-dire du contrat souscrit en 4 min. Concernant le règlement PRIIPS, l'indicateur de risque sur une échelle de 1 à 7 ne permet pas toujours d'éclairer l'investisseur, les scénarios de performance sont parfois aberrants.

B.C.B Les banques ont la double fonction de distributeur et de producteur. S'agissant de la directive MIF II, les banques sont inquiètes mais félicitent l'écoute de la part des autorités. Selon elles, les orientations données aux textes ne sont pas équitables, notamment pour PRIIPS. La philosophie de MIF II est mauvaise, elle conduit à des problèmes au niveau de la distribution de certains produits créant des risques plus élevés et de nouvelles barrières pour les épargnants qui souhaiteraient accéder à des produits plus risqués mais à meilleur rendement. La réglementation ne favorise donc pas l'investissement sur les produits à rendement important.

D.B Est-il désormais plus risqué d'être un CIF ?

G.K Aujourd'hui en étant CIF on constate que la réglementation a cherché à s'améliorer (MIF II corrige MIF I) cela devrait réduire le risque de contentieux. Il faudrait peut-être songer à simplifier certains points de la réglementation.

C.D Concernant l'assurance, malgré le délai de rétractation de 14 jours obligatoire, le consommateur n'a pas toujours la possibilité de réfléchir, certaines offres commerciales proposent en effet un mois gratuit, durant lequel le consommateur ne pense pas à renoncer à son contrat.

B.D Le devoir de conseil et la nécessité d'éduquer le consommateur sont au cœur de la réglementation, l'idée n'est pas de protéger les courtiers et les producteurs au détriment des consommateurs.

D.C L'alourdissement des documents à remplir, tel que l'exige la réglementation, est toutefois difficile à comprendre.

P.S Concernant PRIIPS, il n'est pas encore applicable aux fonds d'investissement, il semble qu'un délai supplémentaire leur soient accordés à horizon 2022, il est envisageable que le texte soit amélioré d'ici là grâce au retour d'expérience.

B.C.B La réglementation est parfois incomprise par le consommateur. Par exemple, la dématérialisation peut présenter un risque pour ce dernier, la réglementation prévoit donc l'interdiction de certains documents. Cependant, cette interdiction n'est pas comprise par le consommateur lui-même. Il conviendrait donc de s'interroger demain sur la notion de protection du consommateur.

INTERVENANTS TABLES RONDES

David BARROUX

Les Echos



+33 1 4953 6559
dbarroux@lesechos.fr
www.lesechos.fr

16, rue du Quatre Septembre 75002 Paris

Rédacteur en Chef "Entreprises" - LES ECHOS

1989 : Maîtrise d'Anglais, Institut Charles V de Paris, DEUG d'Histoire (Paris 7)

1990 : Professeur Assistant University of Michigan, Ann Arbor

1992 : Diplômé de Sciences Po, Institut d'Etudes Politiques, Paris

1992-1993 : Service Militaire au Cabinet du Chef d'Etat-major des Armées.

1993 to 2000 : Reporter en charge des télécommunications et d'Internet à L'Expansion, La Tribune, Les Echos

2000-2005 : Correspondant à Tokyo, Les Echos

2005-2008 : Correspondant à New York, Les Echos

2008-2013 : Rédacteur en chef Industries-High-tech-Médias aux Echos et chroniqueur radio à Radio Classique

Depuis 2013 : Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, chroniqueur radio à Radio Classique

En charge également de la rubrique bandes dessinées aux Echos depuis 2010

Jean-Noël BARROT



Jean-Noel.Barrot@assemblee-nationale.fr
<http://www.assemblee-nationale.fr>

126 rue de l'université Paris 7^e

Député et Vice-Président de la Commission des Finances

Jean-Noël Barrot enseigne la finance d'entreprise à HEC Paris. Ses travaux de recherche portent sur le financement des entreprises et de l'innovation, et sur l'interaction entre les marchés de capitaux et les marchés de biens et de services.

Dans ses travaux récents, il a étudié les effets des délais de paiement sur la survie des entreprises, la propagation des chocs dans les chaînes d'approvisionnement, et les effets de la mondialisation sur le coût du capital et l'endettement des ménages. Ses travaux ont été publiés dans des revues économiques de premier rang telles que le Quarterly Journal of Economics, le Journal of Finance, le Journal of Financial Economics, et Management Science.

Il est titulaire de Masters de l'Ecole d'Economie de Paris et de Sciences-Po, ainsi que d'un doctorat obtenu à HEC Paris. Jean-Noël a également enseigné au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Sloan School of Management.

David CHARLET



Tel: 01 53 25 50 80
Mail: m.lalande@anacofi.asso.fr
Site: www.anacofi.asso.fr
Site: www.cca-fpf.com

Président de l'ANACOFI, ANACOFI Assurances et de la FECIF

Président de la FECIF (Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers)

Membre du Conseil Exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des C. Financiers)

Membre du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) et du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Associé Gérant de CCA-FPF, cabinet en gestion de patrimoine.
Enseignant et auteur de plusieurs ouvrages, études et articles.

<p>Benoit de la CHAPELLE</p>   <p>FBF : 18, rue La Fayette 75440 Paris cedex 09 Mail : abfeidirection@fbf.fr Téléphone : +33148005212 Site : http://www.fbf.fr/ Twitter: https://twitter.com/FBFFrance</p>	<p>Directeur général Délégué, Fédération bancaire française, en charge de la Direction des affaires bancaires et financières, et des relations institutionnelles Europe et internationales.</p> <p>2000-2008 : Direction du Trésor 2008 : Directeur Adjoint du Cabinet de Jean-Pierre JOUYET ; Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, pendant la présidence française de l'Union Européenne 2009 : Conseiller auprès du Président de l'AMF 2010-2014 : Ministre conseiller pour les Affaires Bancaires et Financières à la représentation permanente de la France auprès des institutions communautaires 2015 à ce jour : Directeur Général Délégué de la FBF</p>
<p>Corinne DROMER</p>   <p>Tel: 01 42 92 28 03 Mail: ccsfin@banque-france.fr Site: www.ccsfin.fr</p>	<p>Comité consultatif du secteur financier (CCSF) Présidente du Comité consultatif du secteur financier</p> <p>Fonctions précédentes : Directrice de la communication de la Banque de France Responsable de la communication de l'Agence France Trésor (DGT) Secrétaire du Conseil du CMF – Conseil des marchés financiers</p> <p>Autres fonctions : Administrateur indépendant Membre de l'Institut français des administrateurs (IFA)</p>
<p>Sébastien RASPILLER</p>   <p>Tel: 01 44 87 74 01 Mail: sebastien.raspiller@dgtresor.gouv.fr Site: www.tresor.economie.gouv.fr</p>	<p>Chef du service du financement de l'économie à la direction générale du Trésor</p> <p>Anciennement économiste à l'Insee. Il a ensuite été membre du bureau de politique fiscale du Ministère fédéral des Finances allemand, avant de revenir en France à la tête du bureau des marchés et produits d'assurance à la direction générale du Trésor, puis du secrétariat général du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), et enfin de la sous-direction du financement des entreprises et du marché financier.</p> <p>Diplômé de l'école Polytechnique.</p>

Jean-Hervé Lorenzi

Le Cercle des économistes
Tél : 01 45 44 75 34

Mail : jh.lorenzi@cerclledeseconomistes.fr
Site internet : www.cerclledeseconomistes.fr

Président du Cercle des économistes

Vice-Président de UBS Holding France
Titulaire de la Chaire « Transitions démographique, transitions Economiques » de la Fondation du Risque
Président du Pôle de Compétitivité, Finance, Innovation
Directeur de la rédaction de la Revue Risques

Ses principaux domaines d'expertise :
La technologie, l'innovation, la croissance, l'économie industrielle, l'assurance

Son dernier livre:
"L'avenir de notre liberté" avec Mickaël Berrebi, Eyrolles 2017.

Bernard DELAS

Tel: + 33 1 49 95 41 37

Mail: bernard.delas@acpr.banque-france.fr
Site: www.acpr.banque-france.fr

Vice-Président de l'ACPR

Membre du Conseil Général de la Banque de France
Membre du HCSF (Haut Conseil de Stabilité Financier)

Fonctions antérieures

Directeur général de Groupama (1995-2000)
Directeur général de CNP Assurances International (2001-2004)
Directeur général de Crédit Agricole Assurances International (2004-2009)
Président de la société de conseil stratégique « BDC Sarl » (2010-2015)
Ancien Président de la FFSAM (Fédération Française des Sociétés d'Assurances Mutuelles)
Ancien Vice-Président de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)

Philippe SOURLAS

Tel: 01 53 45 61 09

Mail: p.sourlas@amf-france.org
Site: www.amf-france.org

Adjoint au Secrétaire Général Adjoint - AMF

Philippe Sourlas est diplômé de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique. Il est également titulaire d'un Master en analyse et politique économique de l'Ecole d'économie de Paris et d'une licence en droit de l'Université Paris I - La Sorbonne. Il a démarré sa carrière à l'Inspection générale des finances en 2006, avant d'intégrer en 2008 l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), devenue l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il y occupera successivement les fonctions d'expert international et de contrôleur, d'adjoint au chef de brigade puis de chef d'une brigade de contrôle assurance entre 2011 et 2013. Puis il prendra la responsabilité de l'un des services de contrôle des banques de l'ACPR en 2014. Philippe Sourlas a rejoint l'AMF, le 25 Juillet 2016, aux côtés de Xavier Parain, en qualité de Directeur adjoint à la Direction de la gestion d'actifs.

<p>Eric Pinon</p>   <p>Mail : afg@afg.asso.fr Tel : 01 44 94 94 00 Site : http://www.afg.asso.fr/</p>	<p>Président de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)</p> <p>Éric Pinon, Senior Advisor à La Financière de l'Echiquier (LFDE) depuis novembre 2017, a démarré sa carrière en 1978 chez l'agent de change Michel Puget, dont il devient fondé de pouvoir en 1985. Il sera un des dirigeants de cette société jusqu'à la fusion avec le groupe Barclays fin 1989. En 1989, il crée Europe Egide Finance qui sera dès 1990 une des premières sociétés de gestion agréées par la COB. Il est vice-Président de l'AFG de 1997 à 2003 et de 2015 à 2017 et préside en parallèle la Commission des sociétés de gestion entrepreneuriales. Il dirige Europe Egide Finance jusqu'à sa cession en 2003 à la Banque KBL France (groupe Krediet Bank), devient alors membre du Directoire de KBL France de 2003 à 2004 puis membre du Conseil de Surveillance en 2005. Il est Associé dirigeant d'Acer Finance de 2006 à 2017. Il siège à la commission consultative Gestion et Investisseurs institutionnels de l'AMF. Il est diplômé d'une maîtrise de gestion à la Sorbonne – Paris I.</p>
<p>Gilles KOLIFRATH</p>   <p>Tel : 01 44 09 46 44 Site : www.kramerlevin.com</p>	<p>Avocat Associé Kramer Levin</p> <p>Gilles Kolifrath est un des experts les plus reconnus en matière d'opérations financières internationales et est à ce titre membre pendant 20 ans de l'ISDA. Gilles intervient principalement en banque et finance, marchés de capitaux, assurance et contentieux, ainsi que sur des opérations immobilières, des fonds à Luxembourg et en matière de droit des sociétés.</p> <p>Chargé d'enseignement depuis 2013 dans le cadre du Mastère de Droit et Management International de HEC, il est par ailleurs membre des associations professionnelles suivantes : Comité juridique et conformité de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), Observatoire de la Conformité de l'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI), Comité Scientifique de la Revue Internationale des Services Financiers ainsi que du Conseil d'administration de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier (AEDBF)</p>
<p>Alain PITHON</p>   <p>Adresse : 28, PLACE DE LA BOURSE 75002 PARIS Site : www.paris-europlace.com</p>	<p>Secrétaire Général Paris Europlace</p> <p>Alain Pithon, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et de l'Ecole Nationale d'Administration (promotion Valmy), est secrétaire général de Paris EUROPLACE (entité présidée par Gérard Mestrallet, chargée de la promotion et du lobbying pour la Place financière de Paris) depuis 2012.</p> <p>Il a débuté sa carrière à la Direction Générale du Trésor. De 2002 à 2004, au sein de l'Agence financière de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles, il a défendu les intérêts français devant la Commission européenne sur les dossiers d'aides d'Etat.</p> <p>Appelé en 2004 à l'Agence des participations de l'Etat (APE), il a dirigé l'unité en charge de la privatisation de France Télécom, de la création de La Banque Postale ainsi que du suivi des contentieux des structures de défaillance du secteur financier public (Crédit Lyonnais...).</p> <p>Fin 2006, il a rejoint l'Association française de la gestion financière (AFG), en tant que délégué général adjoint, en charge du pôle régulation.</p> <p>Depuis 2012, au sein de Paris EUROPLACE, il mène les activités liées au lobbying en matière d'industrie financière (fiscalité, réglementation, régulation...) ainsi qu'à la promotion de l'attractivité de la Place de Paris dans le contexte du Brexit. Il conduit certaines missions de coopération avec l'étranger (Algérie, Tunisie, Corée). Il assure le secrétariat général de l'Association.</p>

Steven MAIJOOR



Adresse : 103 rue de Grenelle 75007 Paris

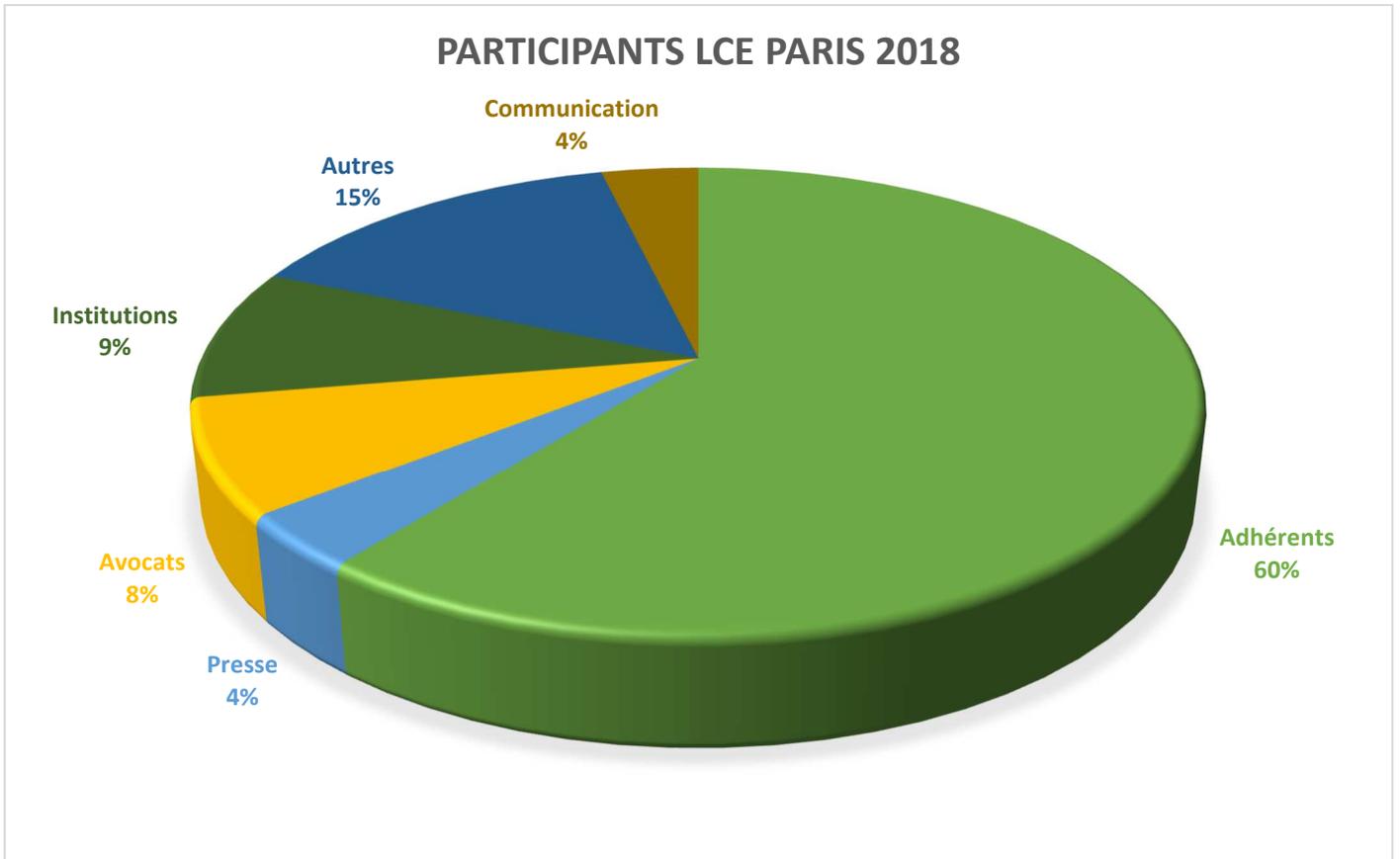
Site : <https://www.esma.europa.eu/>

Steven Maijoor has been the Chair of the European Securities and Markets Authority (ESMA) since taking up office 1 April 2011. He is the first chair of the authority and is currently serving his second five-year term. He is responsible for representing the Authority as well as chairing ESMA's Board of Supervisors and the Management Board. The role of the Board of Supervisors is to give strategic guidance to ESMA and make all main regulatory and supervisory decisions. The Management Board's purpose is to ensure that the Authority carries out its mission and performs its tasks.

Prior to taking up this role, Steven was Managing Director at the AFM, the Dutch financial markets regulator, where he was responsible for capital market supervision, including financial reporting and auditing, prospectuses, public offerings, and the supervision of the integrity of financial markets. During his term, the scope of activities of the AFM vastly expanded and he was responsible for building and implementing supervision in the capital market area. In his regulatory role at the AFM, Steven has held a number of international positions, including the Chairmanship of IFIAR (International Forum of Independent Audit Regulators).

Before joining the regulatory world, Steven was the Dean of the School of Business and Economics at Maastricht University, and had pursued a long career in academia which included a variety of positions at Maastricht University and the University of Southern California.

He holds a PhD in Business Economics from Maastricht University, was a research student at the London School of Economics, and has a master in Business Economics from the University of Groningen.



ORGANISATIONS CO-ORGANISATRICES ET PARTENAIRES / SPONSORS



Les Echos



L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre les Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Contact organisation: Céline MAHINC : contact@lcentreprise.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'événement

Marie LALANDE: m.lalande@anacofi.asso.fr

Secrétariat de la Présidence

Contact presse et inscription : Cécile BOUCHER : c.boucher@anacofi.asso.fr

Relation partenaires et membres ANACOFI